



PIERRE MOSCOVICI  
MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

*Communiqué de presse*

*Communiqué de presse*

[www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr)

Paris, le 5 mars 2014  
N° 1125

## **Pierre MOSCOVICI annonce le lancement du PEA-PME**

Pierre MOSCOVICI, ministre de l'Économie et des Finances, se félicite de la parution ce jour du décret relatif au plan d'épargne en actions et au plan d'épargne en actions destiné au financement des petites et moyennes entreprises et des entreprises de taille intermédiaire.

Le PEA-PME, annoncée par le Président de la République aux Assises de l'entrepreneuriat, constitue l'une des mesures phare de la loi de finances pour 2014 visant à favoriser la réorientation de l'épargne des ménages vers le financement des entreprises, plus particulièrement des petites et moyennes entreprises (PME) et des entreprises de taille intermédiaire (ETI). Afin d'en assurer pleinement le succès, le PEA-PME repose sur un dispositif simple et accessible qui tire parti du succès du PEA.

Le décret prévoit ainsi que les règles relatives aux modalités d'ouverture du PEA-PME seront identiques à celles applicables aux PEA. Les seuils fixés par le législateur pour l'éligibilité des entreprises au PEA-PME sont appréciés sur la base de comptes de la société émettrice des titres concernés et, le cas échéant, de ceux des sociétés avec lesquelles elle constitue un groupe. Enfin, l'appréciation de l'éligibilité des entreprises se fera de manière simple au moment de l'investissement. Ainsi les actions achetées alors que l'entreprise était une ETI resteront comptabilisées comme des actions d'une ETI même si elle a quitté cette catégorie en raison de sa croissance.

Le PEA-PME dont le plafond sera de 75 000 euros apportera les mêmes avantages fiscaux que le PEA. Par ailleurs, le plafond du PEA passera de 132 000 euros à 150 000 euros. Cela signifie pour un particulier qu'il pourra épargner en actions dans le cadre de ce dispositif jusqu'à 225 000 euros.

Pierre MOSCOVICI a déclaré : « Le PEA-PME devrait permettre d'orienter plusieurs milliards d'euros de l'épargne des Français vers le développement des entreprises qui font la croissance de notre économie et créent de l'emploi. Je demande la mobilisation de tous les acteurs et en particulier les réseaux bancaires pour promouvoir ce nouveau produit. »

### **Contacts presse :**

Cabinet de Pierre MOSCOVICI :

Barbara FRUGIER – 01.53.18.40.82 – [barbara.frugier@cabinets.finances.gouv.fr](mailto:barbara.frugier@cabinets.finances.gouv.fr)

Laurent FARY: 01.53.18.41.84 - [laurent.fary@cabinets.finances.gouv.fr](mailto:laurent.fary@cabinets.finances.gouv.fr)

Brieuc PONT : 01.53.18.41.82 - [brieuc.pont@cabinets.finances.gouv.fr](mailto:brieuc.pont@cabinets.finances.gouv.fr)